

Bilan du Colloque sur la saisonnalité
DES PISTES D'ACTION POUR MIEUX SOUTENIR LE TRAVAIL SAISONNIER

Québec, le 13 novembre 2012 – Au terme de deux jours de discussion et de réflexion, les participants du premier Colloque sur la saisonnalité ont priorisé des pistes d'action pour soutenir l'emploi saisonnier au Québec.

«Ce Colloque a permis de dégager un consensus autour de l'importance de reconnaître la valeur économique, sociale et environnementale de l'activité saisonnière au Québec», a expliqué Madame Hélène Varvaressos, directrice générale d'AGRlcarrières (CSMO de la production agricole) et partenaire du Chantier.

En réaction aux enjeux soulevés, les participants ont notamment proposé qu'un statut d'emploi saisonnier soit défini. Ce statut pourrait prendre en compte, entre autres, la récurrence de l'emploi, les compétences spécifiques associées aux métiers, le paiement hebdomadaire des vacances, l'étalement des heures de travail et l'accès à la formation continue.

La saisonnalité, une réalité à multiples facettes

Par ailleurs, des conférenciers invités ont partagé les résultats de leurs travaux sur la situation et les enjeux de la saisonnalité. Monsieur Michel Morisset, président du Groupe AGÉCO, a ainsi présenté un portrait des employeurs et travailleurs saisonniers. Il a également dressé une typologie des entreprises saisonnières. Les participants ont ainsi pu constater que les problématiques liées à la saisonnalité sont variées et peuvent différer selon la situation géographique, l'intensité du caractère saisonnier, le profil des travailleurs et la nature des postes à combler.

Le ministre délégué aux Régions et ministre responsable de la région de la Gaspésie-Îles-de-Madeleine, Monsieur Gaétan Lelièvre, a pour sa part évoqué les défis des territoires touchés par la saisonnalité. Elle pose également de sérieux défis pour le développement de plusieurs industries, notamment les secteurs de la foresterie, de la pêche, de la commercialisation et les services en horticulture ornementale, du tourisme, de l'agriculture, de la transformation alimentaire et du commerce de détail. Le ministre Lelièvre et son gouvernement se sont dits ouverts à recevoir les résultats du colloque et à examiner de plus près les problématiques soulevées.

Des cas concrets d'initiatives pour contrer ou s'adapter aux effets de la saisonnalité ont également été soulevés. Parmi ceux-ci, on retrouve l'exemple d'un regroupement d'employeurs dans le secteur bioalimentaire en Gaspésie, une expérience de partage de la main-d'œuvre agricole et une concertation de plusieurs partenaires pour s'adapter à la saisonnalité dans la région de Québec.

Un Chantier en deux phases

Rappelons que le Colloque sur la saisonnalité est le point culminant d'un chantier en deux phases, lancé il y a deux ans par sept comités sectoriels de main-d'œuvre (CSMO). Ce chantier visait à documenter les problématiques vécues par les entreprises et quelque 207 600 travailleurs saisonniers québécois. La première phase a permis de constituer des dossiers de recherche qui ont été présentés et ont fait l'objet de discussions lors du Colloque. La deuxième phase a de son côté permis de préciser les problématiques de chacun des secteurs touchés et de réaliser des activités de concertation.

Le Colloque sur la saisonnalité s'est tenu les 8 et 9 novembre derniers au Lac Delage dans la région de Québec et a rassemblé 150 employeurs, travailleurs, experts et intervenants.

À propos du Chantier sur la saisonnalité

Le Chantier sur la saisonnalité a été créé en 2010 et mis de l'avant par sept comités sectoriels de la main-d'œuvre (CSMO), tributaires d'enjeux liés à la saisonnalité. C'est un chantier de recherche, de discussion et de concertation, mené par les partenaires du marché du travail concernés, en vue de faire le point sur cette question. Il vise à convenir d'orientations, de pistes d'action et de projets concrets à privilégier pour contrer ou s'adapter aux effets de la saisonnalité, dans une perspective de développement durable de l'emploi au Québec. Le Chantier de la saisonnalité a été rendu possible grâce à la contribution financière d'Emploi-Québec et de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT).

Pour tous les détails concernant le Chantier sur la saisonnalité et le Colloque sur la saisonnalité : saisonnalite.com

- 30 -

Source :

Chantier sur la saisonnalité

Renseignements et demandes d'entrevues :

M^{me} Paule Genest, ARP
PGPR relations publiques
Tél. : 514 845-7477, poste 23
Cell. : 514 703-4317

paule@pgpr.ca
Twitter : [@ypgpr](https://twitter.com/ypgpr)

M^{me} Julie Cassab
PGPR relations publiques
514 845-7477, poste 21
514 513-3327
julie@pgpr.ca
[@JulzCass](https://twitter.com/JulzCass)